

Périodiques non canadiens

convenu de ne pas taxer des produits importés qui peuvent aussi se définir comme services, le produit local ne devront pas en pâtir. La partie de ce bill qui se rapporte à la radiodiffusion n'instaure pas une taxe interne, mais plutôt, en vertu des accords que nous avons signés, un renversement de tarif. C'est ce que l'industrie du bois de la Colombie-Britannique a essayé de dire au Parlement canadien, cette semaine, en parlant de représailles. Si nous abandonnons notre intégrité, nous devons nous attendre à une réaction de tout gouvernement concerné. Nous en ferions autant, à la Chambre et au Canada en général.

Je recommanderais également aux députés de lire la loi de 1974 sur la réforme du commerce promulguée par le Congrès américain. Les journaux canadiens en ont parlé ces dernières semaines à propos de plusieurs lettres où il était question de la partie du bill C-58 concernant la radiodiffusion et de la correspondance échangée entre le comité du commerce du Sénat américain et le secrétaire d'État américain qui soulevait exactement les questions que j'aborde ici.

J'aimerais vous lire un extrait d'une lettre adressée à l'honorable Henry A. Kissinger, secrétaire d'État, Washington, D.C. Elle est signée par Warren G. Magnusen et Henry M. Jackson du Sénat américain. Je n'ai pas l'intention de la lire en entier. Elle contient toutefois un paragraphe qui se rapporte à l'amendement à l'étude. Je cite:

● (1730)

Monsieur le secrétaire,

Nous vous remercions d'avoir accusé réception de notre lettre concernant les dangers auxquels sont exposés les postes de télévision américains situés près de la frontière canadienne en raison de mesures prises ou envisagées par le Canada. Malheureusement, nous ne croyons pas que le département d'État ait résolu ce problème de façon satisfaisante.

Dans votre lettre du 29 septembre 1975, vous ne nous avez pas dit ce que vous pensiez des quatre points que nous mentionnons dans notre lettre du 9 septembre: (1) Les mesures qui portent atteinte aux postes de radiodiffusion américains qui diffusent sur les réseaux de cablodistribution canadiens font également du tort aux téléspectateurs canadiens; (2) Les intérêts de la radiodiffusion américaine subventionnent indirectement les productions télévisées canadiennes; (3) Le Canada fait du tort à sa propre communauté des affaires en exerçant une discrimination à l'encontre des maisons de publicité américaines; (4) Les politiques canadiennes exercent une discrimination commerciale contre les exportations américaines de services de publicité.

Étant donné que les avantages du bill sont douteux, qu'il contrevient sans aucun doute à nos engagements et que cela entraînera des mesures de représailles entre deux des plus grands partenaires commerciaux du monde, je pense que nous devons au moins laisser la porte ouverte à des négociations raisonnables, ce qui est le seul objectif de ces amendements. C'est ce que nous devrions attendre de nos amis et ce qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

De quelle somme parlons-nous? Il s'agit de 22 millions de dollars, dont 20 p. 100 restent au Canada sous forme de commissions d'agences et de vente versées à des entreprises canadiennes. Ce qui laisse 17.6 millions de dollars. Les députés se rendent-ils compte que tout notre système de radiodiffusion repose sur les films américains que nous achetons au coût de 35 millions de dollars chaque année? Si les États-Unis imposent une taxe d'accise ou une taxe à l'exportation de 100 p. 100 sur ces films, nous devrons les acheter de toute façon car ils sont meilleur marché et ont une meilleure cote d'écoute que la plupart des émissions canadiennes. Ce faisant, nous annulerions l'effet de ce bill car cela coûterait à nos stations de radiodiffusion 17.5 millions de dollars supplémentaires au lieu de leur rapporter une telle somme. Croyez-moi, l'argent actuellement

[M. McKinnon.]

versé aux stations américaines n'ira pas aux radiodiffuseurs canadiens simplement parce que nous adopterons le bill C-58.

Il est temps de faire preuve de pondération. Notre intégrité et notre bon sens sont en jeu. Acceptons l'amendement à l'article 3 non pas en favorisant qui que ce soit dans un cas donné mais simplement en permettant la négociation lorsque, si le règlement négocié est plus avantageux pour le Canada que les conséquences punitives du bill C-58, rien n'empêche le Canada d'accepter l'accord négocié.

J'aimerais parler quelques instants de l'emploi de produits américains. L'un des curieux effets du bill C-58, c'est qu'il permet de penser simultanément blanc et noir. L'explication en est donnée dans le livre «1984» de George Orwell. En étudiant ce livre, on comprendra peut-être mieux mes observations au sujet des produits américains.

Nous condamnons la revue *Time* Canada parce qu'elle importe des États-Unis des articles éditoriaux et qu'elle fait ainsi une concurrence injuste aux périodiques canadiens, qui doivent faire des recherches et rédiger leurs propres articles. Par contre, dans le domaine de la radiodiffusion, notre industrie n'existe que grâce aux émissions américaines. La télédistribution au Canada, qui représente des profits brutes d'au moins 120 millions de dollars, dépend entièrement de l'importation de signaux américains. Sans ces signaux, la télédistribution canadienne n'aurait aucune raison d'être.

Les stations canadiennes indépendantes et le réseau CTV vivent de l'exploitation d'émissions américaines déjà payées par les réseaux et les stations contre lesquels ce bill est dirigé. *Canadian Trade and Commerce Magazine* de 1975 apportait à ce sujet des détails intéressants. En voici quelques-uns:

La télévision du secteur privé a pour objet de faire de l'argent. Cette préoccupation est moins pressante à Radio-Canada, qui possède la clé du Trésor public.

La vérité chiffrée, la voici: tous les succès américains rapportent de l'argent aux deux réseaux canadiens; toutes les grandes productions canadiennes accusent de lourds déficits.

«All in the Family» a coûté l'an dernier au réseau d'État \$2,000 par semaine et lui a rapporté \$24,000. «Rhoda», «Mary Tyler Moore», «Maude», «Chico and the Man», et «Mash» poussent à la roue.

«Ironside» et «Harry-O» ont coûté \$4,000 par semaine et rapporté chacun \$46,000 au réseau CTV. «Kojak», qui a une si belle cote d'écoute, lui a coûté \$4,000 par semaine et lui a rapporté \$46,000. «Marcus Welby», «Streets of San Francisco», «Medical Centre» et «Nakia» ont eu des résultats du même genre.

A Radio-Canada, la réalisation canadienne la mieux suivie a perdu \$72,000 par semaine. «The Beachcombers», \$41,000. Voilà ce que coûte aux contribuables le contenu canadien. L'émission humoristique mont-réalaise «Excuse my French» a coûté à CTV \$30,000 par semaine pour ne lui rapporter que \$16,000.

Le contenu canadien... est peu recherché commercialement. Les annonceurs le fuient comme la peste, et le téléspectateur se dépêche de changer de canal lorsqu'il arrive. La médiocrité se vend mal.

La question est de savoir combien nous voulons donner à nos artistes locaux. Je suis bien disposé à verser une certaine somme, mais pas en me privant de ce que j'ai envie de voir. Encourager les talents canadiens, est bien beau mais ce n'est pas une raison pour priver les auditeurs et les téléspectateurs des émissions à leur goût.

J'aimerais indiquer certains des programmes de KVOS qui vont lourdement souffrir de cette mesure, s'ils ne disparaissent pas tout à fait. Il y a d'abord les émissions de la journée destinées aux enfants. La plupart des jeunes de la Colombie-Britannique les suivent depuis toujours. De 4 heures à 5 h 30, il y a chaque après-midi «Funorama». Il y a ensuite «Merv Griffin», «Mike Douglas», «Dinah Shore», «Candid Camera», tous les meilleurs programmes de CBS ainsi que le football NFL et le basketball NBA. Pourquoi